

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10</p> <p>ÉDOUARD ROUVEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 Francs</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
<p>INSERCTIONS :</p> <p>Annonces 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>

Monaco, le 6 Juillet 1880

Le Prince a reçu une lettre de S. M. le Schah de Perse en réponse à la notification du décès de S. A. S. Madame la Princesse Caroline.

NOUVELLES LOCALES

M. le Maire de Monaco vient de prendre, à la date du 2 de ce mois, un arrêté concernant les baigneurs; nous croyons devoir en publier les dispositions:

ARTICLE 1^{er}. — Il est expressément défendu à toute personne de se baigner le long du boulevard, depuis l'établissement des Bains de Mer jusqu'à l'usine à eau, quartier de Monte Carlo.

ART. 2. — Tout individu pourra se baigner depuis la gare de Monte Carlo jusqu'à la plage du Tenao, ainsi que sur la plage dite du Canton, située à l'ouest du Palais, dans la partie qui s'étend en dessous de ses murs jusqu'à la villa Noghès, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement convenable.

ART. 3. — La partie de la plage comprise entre la villa Noghès et la pointe de la propriété Lefebvre (Fontaine Vieille), limitée par deux poteaux, sera exclusivement réservée aux femmes.

ART. 4. — Les contrevenants seront passibles d'une amende de 7 à 15 francs conformément à l'article 191 de l'Ordonnance précitée.

ART. 5. — Le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

On lit dans l'Opinion de Nice:

Dimanche dernier s'est éteint, à l'âge de quatre-vingts ans, un digne Mentonnais, dont la modeste existence fut constamment un modèle d'abnégation: M. Mangan Jérôme, bien connu de nos concitoyens.

M. Mangan s'engagea très jeune dans le régiment royal de Savoie et, après avoir servi Charles-Félix, il servit avec non moins d'attachement son successeur Charles-Albert.

Revenu dans ses foyers, M. Mangan entra dans le corps des carabiniers d'Honoré V. Le gouvernement de ce Prince, comme ceux de Florestan I^{er} et de Charles III, surent apprécier le dévouement de ce citoyen, un des plus fermes parmi ceux qui eurent à subir les dures épreuves auxquelles fut soumise leur fidélité à l'antique maison des Grimaldi.

M. Mangan légua à sa famille le mérite d'une conduite exemplaire et le souvenir d'une honnêteté qui honorent ses descendants.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de juin 1880 est de 15,175.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître le succès croissant de la bibliothèque populaire fondée à Monaco, il y a à peine un an, par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Grâce à la haute protection de Son Altesse Sérénissime et de la Famille princière, de S. G. Mgr l'Évêque et au concours d'un grand nombre d'étrangers, cette œuvre des *bons livres* compte aujourd'hui cinq cents volumes; quatre-vingts lecteurs sont inscrits sur les livres d'abonnement de la Conférence. Ces résultats sont tout à la louange de la charitable Société, qui trouve, dans l'accueil empressé du public, la récompense des sacrifices qu'elle ne cesse de s'imposer.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

AVIS

Opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1880

Les jeunes gens désireux de bénéficier du volontariat devront déposer au Vice-Consulat une requête à l'adresse de l'Autorité Préfectorale du département où ils veulent s'engager. Ce dépôt devra être effectué du 1^{er} juillet au 24 août, dernier délai.

Les commissions chargées d'examiner les candidats sous le rapport de l'équitation fonctionneront du 1^{er} juillet au 28 août. La composition écrite aura lieu le 30 août et les examens oraux commenceront le 27 septembre. Les intéressés pourront, d'ailleurs, prendre connaissance du programme au Vice-Consulat.

Les bataillons de chasseurs à pied et le génie ne recevront aucun engagé conditionnel.

Le Consul chargé du Vice-Consulat de France, B^{on} DE COLLONGUE.

La Parfumerie de Monaco

Il n'est pas facile de définir le parfum; à proprement parler, un parfum n'est pas un corps. Les chimistes, les physiciens et les physiologistes disent bien que tel ou tel corps dégage un parfum; mais personne n'en a jamais vu ni touché. La vieille histoire de l'once de musc placée sur une balance, qui, depuis des années, répand une odeur aussi forte sans changer de poids est toujours relativement vraie, et cependant quelques parfums se recueillent sans contact et restent assez fortement imprégnés dans le corps qui les a recueillis pour le rendre pendant aussi longtemps que celui auquel il les a empruntés. Cette propriété, très habilement utilisée, a favorisé

la première et la plus simple de toutes les opérations de la parfumerie: l'ensfleurage ou récolte des parfums contenus dans les fleurs.

Dès la plus haute antiquité, on trouve l'usage des parfums. Moïse déclarant au peuple les ordonnances du Seigneur, dit aux enfants d'Israël:

Mettez à part chez vous les prémices de vos biens pour les offrir au Seigneur. Vous lui offrirez de bon cœur, et avec une pleine volonté, l'or, l'argent, l'airain, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, les poils de chèvre, des peaux de moutons teintes en rouge, des peaux violettes, des bois de setim, de l'huile pour entretenir les lampes et des aromates pour composer des onctions et des parfums d'excellente odeur, etc. (Exode, Chap. XXXV.)

A Rome, les parfums jouissaient d'une vogue exagérée; témoin ce mot de Martial: *Male olet qui bene semper olet*, celui-là sent mauvais qui sent toujours bon. Les Phéniciens et les Carthaginois en faisaient aussi grand commerce, et, lorsque ces derniers eurent disparu de l'histoire, ce furent les Vénitiens et les Génois qui parurent comme les premiers dans l'industrie des parfums. Après eux, les Florentins acquirent en cet art une supériorité qui est constatée bien souvent.

Les parfums alors en usage étaient presque tous des sucres concrets venus de l'Orient, des résines, des baumes, des matières animales odorantes qu'on mêlait à des pâtes. Les cérémonies religieuses, venues également d'Orient, amenèrent les parfums avec elles; plus tard, certaines modes, comme l'habitude de se poudrer les cheveux, nécessitèrent l'emploi de substances odorantes; mais, quoique très connus, les parfums n'étaient guère employés que par les classes riches.

Une circonstance purement physique semble en interdire l'usage au-dessus du 45^e degré de latitude: le froid les annule, tandis que la chaleur les développe; aussi a-t-il fallu tous les progrès qu'a faits l'art industriel de la parfumerie pour généraliser ce qui, il y a moins d'un siècle, était encore d'un luxe rare.

Les pays méridionaux ont toujours eu le monopole de la parfumerie. Ils le doivent à l'heureuse recherche qu'on a su faire des parfums légers que les fleurs et les plantes dégagent dans les contrées ensoleillées, comme la nôtre, et où règne sans cesse une température des plus douces.

Monaco et les richesses incomparables de sa flore, qui ne le cèdent en rien aux pays les plus favorisés, étaient recherchés longtemps avant même que les magnificences auxquelles notre Principauté doit

son universelle renommée aient été conçues. C'est à la Condamine que se trouvait le parc de l'ancienne et fameuse maison Rimmel, si connue à Paris et à Londres. C'est là que son modeste laboratoire de la Costa puisait les fleurs dont il distillait les parfums et dont il tirait ses essences de géranium, de jasmin, de bergamote, de violette, d'héliotrope, etc.

Si nous en croyons les récits de l'antiquité, les fabricants provençaux obtenaient jadis les parfums en laissant séjourner les fleurs soit dans des bols, soit sur des plaques de verre étagées et soutenues par des châssis, après avoir été préalablement enduites de graisse des deux côtés. Il fallait, pour obtenir un résultat à peu près satisfaisant, trente ou trente-cinq jours, pendant lesquels on renouvelait les fleurs chaque jour en laissant la même graisse étalée sur le verre.

Nous n'entrerons pas dans le détail des procédés beaucoup plus rapides aujourd'hui que ceux employés par nos ancêtres. Cette description, trop longue du reste, n'intéresserait que médiocrement nos lecteurs; mais nous parlerons du laboratoire créé, il y a environ huit ans, par la Société industrielle de Monaco, et qui n'est que peu connu.

Pendant l'exposition du Concours régional à Nice, en 1874, un journal de cette ville disait :

Appliquant à la distillation de tous les végétaux odoriférants qui croissent dans la Principauté de Monaco les procédés de fabrication les plus perfectionnés, et en employant les alcools les plus rectifiés, la Société artistique et industrielle est parvenue à élaborer les parfums les plus suaves et les plus délicats, à fabriquer des eaux de senteurs hors ligne : lait de lavande ambrée, eau de Cologne, extraits, essences, liqueurs, tout est également soigné. Ces résultats n'ont rien qui étonne celui qui visite ces ateliers, magasins, laboratoire, etc., où règne l'ordre le plus parfait jusque dans les moindres détails, et où les meilleures méthodes de fabrication sont appliquées à toutes les manipulations de ces substances aromatiques si variées et si délicates.

C'est, en effet, un établissement modèle que le laboratoire de parfumerie et de distillerie de Monaco. Bien que resserrés entre la buanderie à vapeur, les gazomètres et le boulevard de la Condamine, les bâtiments qui le composent mesurent une superficie de près de 600 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée, parfaitement aménagé, est exclusivement consacré à l'entrepôt des alcools et des matières premières. Au premier étage se trouvent les laboratoires dont les fourneaux marchent au gaz : à gauche sont des salles meublées d'étagères et d'armoires, où des milliers de flacons et de bouteilles sont prêts à recevoir les produits sortant du laboratoire. Dans une autre partie du bâtiment sont les alambics de toutes dimensions qui servent à la manipulation.

Habilement dirigé par de savants chimistes, l'établissement de la Société industrielle a conquis avec rapidité les places les plus honorables aux expositions européennes; celles de 1873 à Vienne et de 1878 à Paris l'ont justement mis en relief, et il marche de pair avec les principales maisons de France. La qualité des matières premières employées, l'excellence des produits ont été reconnues par les jurys de ces grandes assises internationales. A Paris, 3 médailles ont récompensé les progrès faits dans la parfumerie, les produits chimiques et les liqueurs par la distillerie de Monaco.

L'industrie de la parfumerie, en se généralisant, a donné un grand essor à la tabletterie.

Quel plus gracieux cadeau peut-on faire à une maîtresse de maison qu'un charmant coffret contenant un assortiment de parfums ?

Tous les étrangers qu'attirent nos fêtes ou que les frimas des pays d'hiver amènent parmi nous connaissent le magasin d'objets d'art de Monte Carlo, où sont réunies tant de merveilleuses productions de vases, de coffrets à parfums. Dans ces derniers, les bois indigènes : l'olivier, le citronnier, le caroubier couloient les bois exotiques les plus rares. Les uns et les autres, sculptés, ciselés avec un goût exquis, sont pour la plupart de petits chefs-d'œuvre d'imagination et de patience.

Ce qui précède suffit pour permettre à nos lecteurs d'apprécier l'importance de l'industrie de la parfumerie dans la Principauté.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Hyères. — M. Alexis Godillot fait en ce moment planter de dattiers les bords du premier boulevard terminé, parmi ceux nombreux qu'il crée. Ce boulevard est appelé de *Beauregard*, en mémoire du nom aimé à Hyères de l'ancien propriétaire du domaine acquis par M. A. Godillot et sur lequel ce dernier fait à cette heure de si grandes créations. Les dattiers dont la plantation s'exécute, sont fournis par l'établissement horticole Nardy. Ce sont de beaux et vigoureux sujets, hauts de plus de trois mètres et mis depuis un an en grand bois.

— La Compagnie Générale Française de parfumerie, qui a établi son siège à Hyères, active ses vastes installations. Elle annonce aussi l'émission, du 5 au 10 courant, de 8,000 obligations de 300 francs.

Saint-Raphaël. — Par décision de M. le directeur de la Compagnie du chemin de fer, le train de nuit partant de Nice à 9 h. 40 du soir et arrivant à Marseille le lendemain matin à 7 heures, prendra dorénavant des voyageurs à la gare, où il passe à minuit.

— A partir du 1^{er} juillet, un service de voitures de place est établi à Saint-Raphaël. Cette amélioration, depuis longtemps réclamée, est destinée à un grand succès. En outre, un service régulier d'omnibus fonctionne, à partir de la même date, entre Fréjus et Saint-Raphaël. Il effectue 3 voyages par jour entre les deux villes.

Nice. — Le journal la *Méditerranée* nous apprend que le yacht à voiles le *Velox*, qui a longtemps mouillé dans le port de Nice, et qui appartient à M. Roissard de Bellet, est arrivé, la semaine dernière, à Constantinople, venant de Rhodes et de Samos. On se souvient qu'il a quitté Nice il y a huit mois environ; durant sa longue croisière, il a visité successivement Menton, Civita-Vecchia (où il est resté un mois), Naples, Messine, Alexandrie, Rhodes, Bodroun, Samos et Chio.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

On organise avec activité, dans les régions officielles, les fêtes qui doivent avoir lieu à Paris le 14 juillet. Elles seront ce que sont ordinairement ces réjouissances populaires; une partie pourtant du programme mérite l'attention: c'est la distribution des drapeaux aux troupes. Il y a là un spectacle patriotique qui parle à tous les yeux. Dès que les individus ont été groupés en peuples, ils ont eu à combattre, soit qu'ils eussent à repousser des attaques tentées contre leur indépendance, soit qu'ils se fissent agresseurs. Le soin de la sûreté commune d'une part et d'une autre part l'ambition ont donné naissance aux premières guerres. Dès qu'on s'est armé, on s'est lié les uns aux autres; on a formé des escouades, des compagnies, des légions ou régiments; de là, la nécessité de se reconnaître, de marquer le rang qu'on devait occuper, de créer un signe de ralliement. Ce fut la naissance des drapeaux, enseignes, étendards ou bannières; puis, à ce signe de ralliement, on attacha une idée d'honneur qui déversait le mépris sur les soldats qui abandonnaient leurs étendards ou les laissaient prendre par l'ennemi. Les Romains n'excusaient jamais la perte de leurs aigles, quelles que fussent les forces supérieures de leurs adversaires. A leurs yeux, ce n'était point un malheur, c'était un crime. La bastonnade était la pu-

niton ordinaire; s'il y avait lâcheté manifeste, le coupable était puni de mort. Une cohorte qui perdait son aigle était séparée du reste de la légion; elle n'était plus admise dans le camp; elle restait au dehors, isolée et exposée aux insultes et aux attaques de l'ennemi, jusqu'à ce que, par une action d'éclat, elle se fut réhabilitée aux yeux de l'armée et eut reconquis, à force de courage, le droit de reprendre l'aigle qu'elle avait perdue par sa faiblesse. Un chef qui voyait mollir ses soldats prenait résolument l'un des étendards de la légion, le jetait au milieu de l'ennemi, et le combat, qui s'engageait alors pour reprendre ce signe d'honneur, rétablissait presque toujours la chance du côté qui semblait d'abord l'avoir perdue.

Le premier drapeau de la France fut la chape de saint Martin. Dans les premiers siècles de notre histoire, l'esprit religieux portait les hommes à rechercher la protection des saints, et la vénération de tout le royaume entourait le tombeau de saint Martin, à Tours. D'abord ce fut la chasse du saint que l'on fit venir à l'armée, puis on y substitua sa chape qui était bleue.

Mais les rois de la troisième race n'ayant plus conservé de l'Anjou et de la Touraine que la suzeraineté, et commençant d'ailleurs à affectionner la résidence de Paris, la dévotion à saint Martin fit insensiblement place à celle que l'on s'habitua à avoir pour saint Denis, qui devint, à son tour, le patron de la France. Puis le Vexin, dont les comtes, en qualité de premiers vassaux, portaient la bannière de l'abbaye de saint Denis, ayant été réuni à la France, les rois héritèrent du droit des comtes, et l'oriflamme devint la bannière française.

L'oriflamme tirait son nom de sa couleur, or et flamme, c'est-à-dire rouge et or. Ainsi, le premier étendard de la France était bleu, le second était rouge. L'oriflamme, étendard national, avait le pas sur toutes les autres bannières; après l'étendard de la nation, venait celui du roi; après celui du roi, l'étendard du vassal et ainsi de suite, de bannière en pennon, jusqu'à la dernière banderole de l'écuyer.

L'oriflamme disparut comme la chape de saint Martin. Après avoir eu un étendard bleu et un étendard rouge, la France prit le drapeau blanc. En 1789, pour marquer l'ère nouvelle qui se levait sur le pays à l'instigation de Paris, on réunit à la couleur blanche, la couleur royale, les couleurs rouge et bleue, qui étaient celles de la capitale. De là, le drapeau tricolore, qui s'éclipsa pendant la Restauration pour céder la place au drapeau blanc, mais qui, repris en 1830, n'a pas cessé d'être l'étendard national.

A plusieurs reprises, la remise des drapeaux a été l'occasion de fêtes nationales, à Paris, en 1830, en 1848 et au 10 mai 1852.

La haute société française a été vivement émue, cette semaine, par la nouvelle de la mort du duc de Richelieu, qui a succombé, à Athènes, à une fièvre cérébrale. Il n'avait auprès de lui que sa jeune femme et ses deux enfants. Le duc de Richelieu avait trente-trois ans. Il portait son titre comme neveu et héritier d'Armand-Chapelle de Jumilhac, fils d'Armande de Vignerot du Plessis-Richelieu, dernière descendante de la maison du cardinal, et qui mourut il y a un an à Nice.

De son mariage avec M^{lle} Heine, le duc de Richelieu laisse deux enfants, dont un fils âgé de cinq ans.

La fête du 14 juillet va être le prétexte d'une distribution de rubans rouges à flots. Comme on causait, dans le salon de la marquise de Blocqueville, née d'Avoust, et cousine germaine du général duc d'Auerstaedt, de la facilité avec laquelle on obtient aujourd'hui la croix d'honneur :

— Ainsi prodigué, dit quelqu'un, le ruban rouge a-t-il plus de valeur que le bouchon de paille dont on décore les chevaux qu'on mène au marché ?

— Vous oubliez, répliqua d'un ton assez aigre un fonctionnaire crucifié pour cause d'apostasie, que le bouchon de paille est la marque d'un objet à vendre.

— C'est juste... au lieu que le ruban rouge est l'in-signe d'un objet vendu.

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS

On vient de déterrer à Pompéi une nouvelle maison qui a reçu le nom de « Maison du Centenaire », parce que le déblai en a été commencé, l'année dernière, le jour de la célébration du Centenaire de Pompéi, et qui est certainement la plus vaste et une des plus curieuses de toutes celles qu'on a découvertes jusqu'à ce jour au pied du Vésuve. Elle renferme deux atria, deux trichinia, quatre ailes, un calidarium, un frigidarium, un tepidarium, et occupe tout l'espace qui s'étend entre trois rues dans la 9^e région. Le vestibule est élégamment décoré, et son pavé en mosaïque est orné d'une figure représentant un dauphin poursuivi par un cheval marin.

Dans le premier atrium, dont les murs sont recouverts de dessins représentant des scènes de théâtre, le dallage est brisé comme par l'effet d'un tremblement de terre, et un grand trou laisse voir la cave. Le second atrium est très spacieux, avec un joli péristyle et vingt-six colonnes en stuc blanc et rouge. Au centre, on remarque un grand bassin en marbre. Mais la partie la plus curieuse de la Maison du Centenaire est une cour intérieure sur un des côtés de laquelle se trouve une niche avec de petites marches en marbre, et dont les murs sont recouverts de belles peintures à fresque.

Tout près du sol court une guirlande de feuillage au milieu duquel sont représentés alternativement un lézard et une cigogne. Au-dessus sont suspendues des branches de vigne et de lierre gracieusement dessinées, auxquelles s'attache un oiseau à chaque coin. A la partie supérieure, on voit une peinture figurant un aquarium dont le fond est rempli de coquillages et de plantes aquatiques, et dans lequel nagent toutes sortes de poissons: des méduses, des sépias, des canards et des cygnes.

De chaque côté de la niche, on remarque deux groupes intéressants: à gauche, une polype saisit une énorme lamproie; à droite, une langouste traverse une murène de part en part avec ses pinces. Les couleurs et les mouvements sont rendus avec beaucoup de vérité. Sur le mur de gauche, au-dessus des poissons, sont représentés deux sphinx qui soutiennent sur leurs têtes des vases carrés en marbre, sur le bord de chacune desquelles se pose une colombe. Derrière la niche à gauche s'étend une petite galerie éclairée par de petits trous carrés sur la bordure formée de branches pendantes.

La paroi de cette galerie est ornée d'un paysage où l'on voit un taureau fuyant avec un lion qui lui déchire les flanes, et un cheval que renverse un léopard; ces animaux sont à peu près de grandeur naturelle. De chaque côté de l'entrée sont peints un chevreuil et un sanglier; les autres pièces de cette maison sont également très belles; on remarque entre autres une fresque représentant un esclave qui verse du vin dans une grande coupe, et des figures de Bacchus ornées de pampres.

VARIÉTÉS

Les légendes des fées

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne se souvienne avec une douce émotion de ces contes merveilleux à l'aide desquels se berça son enfance et du rôle des fées dans ces récits qu'il pouvait croire inventés pour son amusement et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

La croyance aux fées, c'est-à-dire à des femmes douées de qualités surnaturelles et intervenant d'une façon plus ou moins bienveillante dans les affaires humaines, était répandue dans l'Inde bien avant les premiers vestiges constatés en Europe; néanmoins elle se rattache, à n'en pas douter, à quelques-uns de ces dogmes qui constituaient, en grande partie, la religion des anciens habitants de la Gaule.

L'adoration des fleuves, des forêts, des lacs, des pierres, des monts et des fontaines, auxquels présidaient autant d'esprits ou divinités préposés à leur garde, était générale dès la plus haute antiquité, parmi les familles dont se compose la race celtique; et les traces en subsistent encore aujourd'hui dans la Bretagne, le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande. Les traditions des peuples d'origine scandinave nous présentent des divinités analogues, et ces croyances s'accordent avec le rôle important assigné aux femmes, dans la religion et le gouvernement, chez les peuples du Nord.

Les nombreuses inscriptions gallo-romaines que l'on a pu recueillir rappellent sans cesse ces fées, désignées par les Romains sous des noms empruntés à leur mythologie, mais évidemment reconnues, bien antérieurement à la conquête de César, par le culte national.

Tout ce qui les concernait avait été placé sous la surveillance de ces prêtresses autrefois si fameuses, qui, sous le nom de *druidesses*, étaient l'objet d'une vénération universelle. Souvent plusieurs de ces divinités réunies étendaient à la fois leur protection sur une peuplade ou sur un territoire. On les représentait ordinairement par trois femmes portant, dans leurs mains, des fleurs, des fruits et des pommes de pin.

Le nom de *fée* vient du romain *fatæ, fatuæ* (*defatum*), devenu *fada* (d'où *fadette*) en langue d'oc (1).

Un des premiers soins de l'Eglise fut d'effacer de la mémoire des peuples tout ce qui pouvait perpétuer le souvenir de ces croyances superstitieuses, et elle détournait ce besoin de croire qui trouvait sa satisfaction dans l'émotion religieuse que produisait la vue des sombres forêts ou des fontaines vénérées, en les remplaçant par les saintes images de Jésus-Christ, de la Vierge ou des martyrs. Mais tout en respectant les symboles sacrés qui les attachaient au culte nouveau, les peuples ne purent chasser entièrement le souvenir des divinités qu'ils tenaient de l'antiquité et, malgré les défenses répétées des conciles et des princes, on continua à allumer, principalement en Bretagne et dans le comté de Galles, des feux et des lumières près des arbres, des pierres et des fontaines, objets de l'ancien culte; on continua à faire de certains vallons, de certaines forêts, le séjour d'êtres surnaturels, enchanteurs, magiciens ou fées, auxquels on attribua les mêmes vertus qu'autrefois.

C'est en s'inspirant de ces croyances populaires enracinées dans les esprits et qui n'ont pas encore disparu, que les poètes et les conteurs ont composé les légendes relatives aux fées, aux génies et aux lutins. C'est à elles que nous devons les pages les plus suaves de Charles Nodier, *Tribly* ou *le lutin d'Argail*, *Trésor des fèves et fleur des pois*, *le Génie Bonhomme*, et tant d'autres chefs-d'œuvre de littérature et d'esprit, ainsi que maints écrits, romans ou poésies, que le théâtre même a souvent utilisés avec bonheur. Shakspeare s'est emparé de ces superstitions et son *Robin good fellow*, quoique moins gracieux que *Tribly*, est pourtant, comme lui, un lutin domestique et familier. Quoi de plus aimable, de plus sympathique que la *Dame Blanche*, cette douce protectrice de George Brown?

Les fées étaient, si l'on s'en rapporte à la tradition, ordinairement vêtues de blanc. Armées de leur *baguette* magique, elles suspendaient à leur volonté le cours des rivières ou opéraient leurs métamorphoses. On sait qu'elles prenaient plaisir surtout à assister à la naissance des enfants, auxquels elles dispensaient à leur gré les qualités ou les défauts, la bonne ou la mauvaise fortune. La nuit où naquit Ogier le Danois, les fées vinrent chacune lui apporter un don différent.

Aux environs de la *Roche aux fées* (canton de Rhétiers), les paysans croient encore aujourd'hui à cette intervention de certaines fées à la naissance des enfants, dont elles pronostiquent l'avenir. Les fées furent invitées à la naissance d'Obéron. Une seule fut oubliée, et, pour se venger de l'outrage qui lui était fait, elle condamna Obéron à ne jamais dépasser la taille d'un nain. Il est facile de reconnaître là l'origine de la donnée qui constitue le principal ressort des charmants contes de Perrault, si chers à nos jeunes années.

Intimement liées aux souvenirs et aux traditions du culte druidique, les fées ont fini par en demeurer, en quelque sorte, le symbole. Les menhirs bretons, les peulven, les dolmen, les grottes, les vallons placés sous

(1) Le mot *faé* devint un adjectif et signifia *enchanté*. On lit dans le roman du *Siège de Troie*:

Moult ont Jason entr'eux loé,
Bien dient toz qu'il est faé!

leur patronage ont presque partout conservé leurs noms.

A Carnac, à Loc Mariaker, dans toute la basse Bretagne, ce sont encore les fées qui, au dire des paysans, viennent célébrer leurs danses nocturnes dans les champs semés de pierres, où les druidesses tenaient jadis leurs mystérieuses assemblées.

Les difficultés rencontrées par l'Eglise dans ses louables efforts pour détruire ces superstitions et ces croyances d'origine païenne expliquent les couleurs défavorables sous lesquelles, à mesure que s'étendait le christianisme, ces fées si belles et si poétiques furent défigurées. De secrètes difformités se cachèrent sous leurs charmes apparents; accusées de n'apparaître la nuit que pour enlever les petits enfants, elles devinrent alors d'horribles sorcières, convaincues de commerce avec Satan, et s'identifièrent avec les esprits malfaisants. Ayant perdu cette beauté, cet amour du bien qui les poétisaient, ne gardant leur puissance que pour le mal, elles furent chassées de l'imagination populaire.

De nos jours, le mot *fée* ne s'emploie que pour désigner une femme qui sait charmer par sa beauté, son esprit, ses grâces et surtout par les belles qualités du cœur.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Conformément au règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

ETUDE DE M^e HENRI LEYDET,
avocat près le Tribunal Supérieur de Monaco.

A VENDRE PAR LICITATION

Le douze juillet mil huit cent quatre-vingt, à dix heures du matin, devant monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, dans la salle du Palais de Justice,

La parcelle de terrain ci-après désignée, dépendant de la succession du sieur Louis-Guillaume Deloye, en son vivant restaurateur, demeurant et domicilié à Monaco,

Sur la poursuite du sieur Maurice-Hilarion Deloye, restaurateur, demeurant et domicilié à Monaco, agissant comme héritier de son père, sieur Louis-Guillaume Deloye, contre ses co-héritiers:

1^o le sieur Louis Deloye, employé à l'entreprise Nave pour la construction des chemins de fer, demeurant et domicilié à Embrun (Hautes-Alpes); 2^o madame Isabelle Deloye, épouse de monsieur Ernest Kroenlein, tous deux sans profession, demeurant et domiciliés à Monaco; 3^o madame Pauline Deloye, épouse de monsieur Adolphe Renaud, l'un et l'autre sans profession, demeurant et domiciliés aussi à Monaco; 4^o Jules, Henri et Charlotte Deloye, enfants mineurs de feu sieur Jules-Frédéric Deloye et de dame Marie Fourcade, aujourd'hui remariée à monsieur Paulet de Sireuil, lesdits mineurs ayant leur mère pour tutrice et monsieur Paulet de Sireuil pour co-tuteur, ces deux derniers sans profession, demeurant et domiciliés à Saint-Sébastien (Espagne); 5^o madame Virginie Pellet, veuve du sieur Louis-Guillaume Deloye, tenant café avenue de la Gare, à Monaco, y demeurant et domicilié, cette dernière à cause de ses droits et reprises matrimoniales.

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain à bâtir, située à Monaco, avenue de la Gare, de la contenance de deux cent trente-un mètres quatre-vingt-sept décimètres carrés environ, confrontant, au nord, au chemin des Révoires; au midi, à l'avenue de la Gare; à l'est, aux terrains appartenant à monsieur Maurice-Hilarion Deloye; à l'ouest, au chemin longeant le parterre de la Gare.

La vente par licitation de cette parcelle de terrain a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du treize février mil huit cent quatre-vingt.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe dudit Tribunal Supérieur le cinq juin courant.

La mise à prix a été fixée à la somme de seize mille deux cent trente francs quatre-vingt-dix centimes, à raison de soixante-dix francs par mètre carré.

S'adresser à M^e Leydet, avocat poursuivant, pour tous renseignements.

Monaco, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt. (Signé): H. LEYDET, avocat.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 28 Juin au 4 Juillet 1880

GOLFE JUAN. b. la Fortune, français, c. Moute, sable. id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id. id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id. id. b. St-Pierre, id., c. Giraud, id. id. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id. id. b. l'Eclairer, id., c. Jovenceau, id. id. b. l'Assomption, id., c. Audibert, id. id. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sable. id. b. la Fortune, id., c. Moute, id. id. b. le Charles, id., c. Allègre, id. id. b. Six-Sœurs, id., c. Sève, id. id. b. Marie-Claire, id., c. Musso, id. id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id. id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id. id. b. St-Joseph, id., c. Raybaud, id. id. b. Virginie, id., c. Isoard, id. id. b. la Fortune, id., c. Moute, id. id. b. le Charles, id., c. Allègre, id. id. b. St-Pierre, id., c. Giraud, id. id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id. id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id. id. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sable.

SAVONA. b.-g. Nome di Dio, ital., c. Borzanno, briq.

GOLFE EZA. b. l'Assomption, fr., c. Barral, chaux.

GOLFE JUAN. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, sable.

id. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. le Charles, id., c. Allègre, id.

id. b. Six-Sœurs, id., c. Sève, id.

Départs du 28 Juin au 4 Juillet 1880

GOLFE JUAN. b. le Charles, français, c. Allègre, s. l.

id. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. Six-Sœurs, id., c. Sève, id.

id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id.

NICE. nav. Profeta Isaïa, ital., c. Belloso, marbres.

MENTON. cutter Laura, id., c. Dalessandro, vin.

GOLFE JUAN. b. St-Joseph, fr., c. Raybaud, sur lest.

id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id.

ST-RAPHAEL. ch.-m. Deux-Sœurs, id., c. Griana, id.

GOLFE JUAN. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id.

id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id.

id. b. St-Pierre, id., c. Giraud, id.

id. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id.

id. b. l'Eclairer, id., c. Jovenceau, id.

id. b. l'Assomption, id., c. Audibert, id.

id. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sur lest.

id. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. le Charles, id., c. Allègre, id.

id. b. Six-Sœurs, id., c. Sève, id.

id. b. Marie-Claire, id., c. Musso, id.

id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id.

id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id.

id. b. St-Joseph, id., c. Raybaud, id.

id. b. Virginie, id., c. Isoard, id.

id. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. le Charles, id., c. Allègre, id.

GOLFE JUAN. b. St-Pierre, id., c. Giraud, sur lest. id. b. Thérésine, id., c. Bluat, id. id. b. Divine-Providence, id., c. Fochon, id. id. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sur lest.

GOLFE EZA. b. l'Assomption, id., c. Barral, id.

GOLFE JUAN. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id.

id. b. la Fortune, id., c. Moute, id.

id. b. le Charles, id., c. Allègre, id.

id. b. Six-Sœurs, id., c. Sève, id.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE
MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon : 2 fr. ; la boîte : 1 fr. 25.

Dépôts : A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie. A Marseille, Pharmacie Centrale. A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier.

2 volumes in-8° — Prix : 6 fr. — Par la poste : 8 fr. 50

On demande à louer, à Monte Carlo, une Grande Villa non meublée. — S'adresser au bureau du journal.

Leçons de Piano. — M^{me} Pauline Cioco. Rue de l'Eglise, 4, Monaco.

HOTEL DE RUSSIE
et RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX

ANNEXE DE L'HÔTEL DE RUSSIE. CAFÉ DE RUSSIE

A côté de l'Hôtel de Paris. — Table d'hôte. — Service à la carte à toute heure. — Salons et cabinets particuliers. — Prix modérés. — GUILL. VOIRON, prop.

En vente aux kiosques de la librairie de la place de Monte Carlo et du boulevard de la Condamine :

LE THÉÂTRE DE MONTE CARLO

très joli volume grand in-8°, par M. MAURICE DU SEIGNEUR.

Orné d'une superbe eau-forte représentant la Danse, tableau de M. Clairin. Edité avec luxe par la maison Rouveyre, 1, rue des Saints-Pères, à Paris.

Prix : 5 francs.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1880

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A DATER DU 24 MAI 1880 — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	499	471	1389	477	481	479	503	487		
	1 ^o cl.	2 ^o cl.	3 ^o cl.		mixte	mixte	mixte	mixte	direct	mixte	mixte	omn.		
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	matin	soir	matin	matin	matin	matin	soir	soir		
173	21 30	16	11 70	Toulon				6 40	9 49	10			3 03	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes			8 40	11 10	1 14	2 50			7 10	
16	1 95	1 45	1 10	Nice			9 51	12 08	2 05	3 54			8 02	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer			8 19	12 30	2 24	4 10	6 35	8 17		
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu			8 30	12 42	2 35	4 22	6 46	8 29		
7	» 85	» 65	» 45	Eze			8 37	12 49	»	4 29	6 53	8 36		
»	»	»	»	Monaco			8 45	12 57	»	4 40	7 01	8 45		
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo			9 03	1 12	3 01	4 55	7 15	9 02		
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebr.			9 10	1 18	3 07	5 01	7 21	9 08		
10	1 20	» 90	» 65	Menton			9 19	1 32	»	5 10	7 52	9 20		
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille h. de Rome			4 55	9 43	1 55	3 40	5 19	8 12	9 29	
173	19 15	13 55	9 65	Gènes	soir	soir	6 32	11 47	3 45	6 15	10 20			

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

						478	500	482	486	488	492	494	498		
						mixte	mixte	mixte	mixte	direct	mixte	mixte	mixte		
173	19 45	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.					4 25	7 50	8 30	12 55	4 15		
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille h. de Paris			6 35		10 20	12 45	3 14	7 28	10 15		
10	1 20	» 90	» 65	Menton			7 10	8 30	11	1 20	3 50	8 02	10 50		
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebr.			7 20	8 40	11 10	1 31	4	8 12			
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo			7 29	8 50	11 20	1 41	4 10	8 23	11 12		
7	» 85	» 65	» 45	Monaco			7 36	8 59	11 31	1 47	4 25	8 30	11 18		
9	1 10	» 80	» 60	Eze			7 49	9 13	11 44	»	4 39	8 44			
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu			7 57	9 21	11 52	»	4 47	8 52			
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-s-Mer			8 04	9 28	12 07	2 11	4 54	9 01	11 42		
47	5 75	4 30	3 15	Nice			8 16	9 40	12 19	2 23	5 06	9 13	11 54		
173	21 30	16	11 70	Cannes			6 08	9 55	1 43	2 45	5 20	9 40	12		
240	29 55	22 15	16 25	Toulon			7 15	11 05	2 55	3 45	6 29	11	12 55		
				Marseille			12	3 23	8 10	7 38		5 20			
							2 20	5	10 15	9 15		7 40			

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres).

Juin-Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
27	760.2	760.4	761.4	762.1	762.9	19.4	21.6	21.7	21.7	20.8	21.7	69	S O faible	très beau	
28	66.2	66.4	66.2	66.2	65.8	23.9	25.1	23.5	23.1	22.4	23.2	59	calme, s. S O	id.	
29	64.6	63.7	63.7	62.7	61.4	23.2	24.1	24.9	21.8	20.2	23.2	73	S O faible	id.	
30	60.6	61.1	61.1	60.3	60.2	21.6	23.1	22.8	22.1	21.2	22.2	79	S E, s. calme	id.	
1	61.8	61.2	61.2	61	60.8	21.8	24.2	22.5	21.7	20.7	22.5	79	id.	beau	
2	63.5	63.5	63.6	63.4	63.3	22.4	23.4	23.2	21.9	21.2	22.2	82	id.	très beau	
3	64.7	64.2	63.8	63.4	62.6	22.3	24.2	23.2	22.1	21.6	22.5	82	S E	beau	
DATES 27 28 29 30 1 2 3															
Températures extrêmes Maxima 22.5 25.6 25.1 23.5 24.2 23.4 24.2 Minima 15.2 18.2 18.6 17.7 17.5 17.3 18.2															

Résumé des observations météorologiques du mois de Juin 1880

Pression barométrique moyenne	760 ^{mm} 5
» maximum absolu (le 28)	86 ^{mm} 4
» minimum absolu (le 21)	53 ^{mm} 4
Différence	13 ^{mm} »
Température moyenne de l'air	20° 2
» maximum absolu (le 28)	25° 6
» minimum absolu (le 2)	11° »
Différence	14° 6
Température moyenne de la mer	20° 8
Humidité relative moyenne	74
Vents régnants, S O	
Nombre de jours très beaux	10
» beaux	13
» voilés	2
» de pluie	5
Pluie tombée	48 ^{mm} 6